



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux chemins  
privés dans la commune de Thônex

Du 26 avril 1962

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Thônex en séance du 13 mars 1962, proposant au Conseil d'Etat de donner les noms de "chemin de Bédex" et de "chemin des Prés Courbes" à deux chemins privés;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat en date du 17 avril 1962;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

### ARRÊTE :

1. - Le nom de "chemin de Bédex" lieu-dit de la région, est donné au chemin partant de la route d'Ambilly, avant le Feron, en direction du Salève et desservant les parcelles nos 3944-177-3634-180 et 1997 de la commune de Thônex.

2. - Le nom de "chemin des Prés-Courbes" (lieu-dit de la région) est donné au chemin privé qui dessert les villas situées au 63 de la route de Jussy.

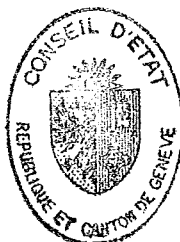
Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

\*\*\*

Communiqué à :

Travaux 8 ex.  
Sautier 1 ex.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:



*J. Galland*